

**Zeitschrift:** Rote Revue : sozialistische Monatsschrift  
**Herausgeber:** Sozialdemokratische Partei der Schweiz  
**Band:** 30 (1951)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le sort de 200000 personnes va dépendre du nouveau statut de l'horlogerie  
**Autor:** Perret, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-336576>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Erklärung dieser Wandlung liegt nicht zum geringsten im stolzen Aufstieg und in der Geschlossenheit der Sozialdemokratischen Partei und ebenso des Gewerkschaftsbundes. Sie liegt in der Fruchtbarkeit der Ideen, wie sie von der Arbeiterschaft seit Jahrzehnten mit Nachdruck vertreten worden sind. Idee und Zahl haben sich gefunden. Die endliche Verwirklichung der AHV, die verfassungsmäßige Verankerung neuer Wirtschaftartikel der Bundesverfassung sind Resultate dieser Kraft. Oft sind bedeutende und begründete Vorstöße kurzzeitig und verblendet abgelehnt worden, um von späterer Entwicklung dann doch ihre Rechtfertigung zu erfahren. So ist auch die bekannte Motion Grimm für Wirtschaftslenkung vom Nationalrat im Jahre 1948 abgelehnt worden.

An der Schwelle seines Eintrittes ins 8. Jahrzehnt sieht Robert Grimm die errungenen Erfolge einer Arbeiterschaft, an deren wirtschaftlichen und kulturellen Hebung er hervorragenden Anteil hat. Wir wünschen dem Genossen Robert Grimm, daß er uns und dem Lande noch lange Jahre in körperlicher Gesundheit und geistiger Frische und als aktiver Kämpfer erhalten bleibt. Sozialismus ist keine Angelegenheit fatalistischer Automatik. Er setzt Einsicht, Hingabe, Wissen und politischen Willen voraus. In der Wechselwirkung von Materie und Geist entstehen die Kräfte zur Überwindung von gesellschaftlichen Widersprüchen. Der Sozialismus muß als letzter Triumph unserer Anstrengungen um Freiheit und Menschenwürde trotz allen Widerständen doch kommen. Er wird zur geschichtlichen Notwendigkeit.

Das hat Robert Grimm seit Jahrzehnten verkündet. Er hat die Fahne der sozialistischen Bewegung durch Höhen und Niederungen stolz und mutig, Anfechtungen und niedriger Verleumdung eines erbarmungslosen Gegners nicht achtend, vorangetragen. Dafür dankt ihm die schweizerische Arbeiterschaft. Möge diese politische Kraft und Begabung, diese überragende politische Gestalt noch viele Jahre Diener und Führer einer großen Menschheitsbewegung bleiben.

HENRI PERRET

## *Le sort de 200 000 personnes va dépendre du nouveau statut de l'horlogerie*

Qui n'a pas admiré la beauté, la perfection technique de nos produits horlogers? Je me trouvais un jour dans une classe de réglage où le maître me faisait voir de petits spiraux dont nous mesurâmes l'épaisseur; je demandai, pour comparer, un cheveu à la jeune fille qui les posait et constatai, au micromètre, que ce cheveu était deux fois plus épais que les spiraux en questions, dont les vibrations, régulières, semblables aux battement d'un cœur allaient assurer, durant des années la marche des montres qu'ils animeraient.

Un chronomètre dit «tourbillon» déposé à l'observatoire de Neuchâtel, il y a plusieurs années, par le D<sup>r</sup> h. c. James Pellaton, alors directeur de l'Ecole

d'horlogerie du Locle, était si parfait que son écart de marche diurne tombait à  $\frac{1}{600}$  de seconde. Un chef d'œuvre!

Grâce au perfectionnement incessant de la technique du machinisme, aux travaux du Laboratoire suisse de recherches horlogères, la montre suisse devient un instrument toujours plus précis, qui a porté bien haut le renom de notre pays dans les cinq continents.

Cette belle industrie occupe 50 000 ouvriers qui fabriquent, en période de prospérité 23 à 24 millions de pièces par années, pour une somme de 700 millions de francs. Production énorme! Presque complètement exportée (ce qui est grandement favorable à notre balance commerciale); c'est à peine si le 5% reste au pays. Comme elle nécessite peu de matières premières, et beaucoup de main d'œuvre, elle convient remarquablement à des régions de montagne: sans elle des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de St-Imier risqueraient fort de tomber à l'état de village. Elle est d'un grand intérêt dans le domaine de la défense nationale, aussi, nombre de pays font des efforts considérables pour l'implanter ou la développer chez eux et leur concurrence devient toujours plus redoutable.

Il est donc nécessaire de la défendre au mieux: c'est pour cela que les organisations ouvrières et patronales ont demandé au Département de l'Economie publique de proposer aux Chambres Fédérales de maintenir un régime de protection qui a fait ses preuves depuis 20 ans bientôt, et de créer, en se basant sur les articles économiques, un statut efficace de l'horlogerie.

Pour toute personne bien au courant de la situation, ce statut est absolument indispensable, et sans lui, le sort des 200 000 personnes (y compris femmes et enfants) dont le gagne pain dépend de l'horlogerie, serait gravement compromis.

Cette branche si importante de notre économie est tout à fait spéciale et l'on commet une erreur grossière dans certains milieux, en voulant lui appliquer des règles qui conviennent peut-être à d'autres industries, mais conduiraient certainement la notre à sa perte.

L'horlogerie n'a pas de marchés illimités: elle ne saurait donc multiplier sans danger le nombre de ses entreprises. Ses produits sont considérés, par plusieurs pays, comme des objets de luxe dont ils ont limité ou interdit l'importation. En cas de crise, elle est la première à connaître le chômage et la dernière à reprendre le travail. Il en résulte alors une vraie catastrophe économique pour certaines régions, les Montagnes neuchâteloises par exemple, dont l'immense majorité de la population dépend de l'horlogerie.

Dans les périodes de prospérité, quantité de gens voudraient ouvrir de nouvelles entreprises, ce qui est très facile, mais présenterait, durant les

années normales ou de dépression un danger considérable. Comme l'écrivait dernièrement A. Graedel, secrétaire central de la Fédération des ouvriers horlogers, « pour comprendre tout le danger que comporte la liberté totale d'ouvrir une entreprise horlogère, il faut savoir qu'un termineur de mouvements de montre ou un établisser, pour ne citer que ces deux exemples, peuvent ouvrir une entreprise, le premier sans aucune installation mécanique et le second, de surplus, sans aucun ouvrier. Le premier aura besoin d'un local, d'un établi et de quelques chaises pour ses ouvriers, et l'établisser d'un bureau pour la réception des parties détachées, de la sortie du travail aux termineurs et de l'organisation de la vente aux grossistes.

Lorsqu'un menuisier, un serrurier, un petit artisan, désire ouvrir une entreprise, il a besoin de quelques machines et d'un capital de roulement de quelques milliers de francs; dans l'horlogerie ce n'est même plus nécessaire avec l'organisation actuelle de la fabrication.»

Dès lors, il n'est pas étonnant qu'il y ait déjà dans notre pays plus de 2400 entreprises horlogères dont un grand nombre (à côté de grosses fabriques admirablement outillées) sont « une poussière » d'entreprises ayant un personnel souvent limité à quelques unités.

Si l'on n'y avait pas mis bon ordre, par une législation appropriée, à la demande des associations professionnelles, leur nombre serait encore beaucoup plus considérable: de 1937 à 1942, le Département de l'Economie publique a été saisi de 2569 requêtes ayant pour objet l'ouverture de nouvelles entreprises. Le permis a été accordé dans 639 cas.

Plus les entreprises sont nombreuses, plus elles se font, pour vivre, une concurrence acharnée; si on les laissait croître en nombre par centaines et bientôt par milliers, sans frein, sans régler prix et salaires, elles ne pourraient plus occuper leur personnel à des conditions convenables, même en temps de grande prospérité; en période normale ou de dépression économique ce serait la catastrophe. On l'a bien vu, hélas!, lorsque chacun en faisait à sa guise: pour obtenir du travail, on acceptait des commandes à des prix dérisoires parfois inférieurs aux prix de revient, et pour réaliser ces commandes, il fallait comprimer les salaires à l'excès. Les concordats, les sursis, les faillites se multipliaient; on favorisait la concurrence étrangère en lui fournissant des quantités énormes de « pièces détachées » qu'elle assemblait pour faire des montres terminées, ce qui enlevait un travail important à nos ouvriers. Cette anarchie provoqua, en 1931, un vaste mouvement populaire: les régions intéressées demandant instamment au Conseil Fédéral, d'intervenir sans tarder pour sauver l'industrie horlogère.

## *Les remèdes*

La Confédération intervint alors sous deux formes principales :

1<sup>o</sup> par la création de la « Société générale de l'industrie horlogère » (Asuag) à laquelle les Chambres autorisèrent le Conseil Fédéral à participer, par une subvention de 6 millions et un prêt sans intérêts (aujourd'hui complètement remboursé) de 7½ millions ;

2<sup>o</sup> par la mise en vigueur de « l'arrêté du Conseil Fédéral du 26 septembre 1931, protégeant l'industrie horlogère suisse ».

Dès cette époque, les intéressés, fréquemment soutenus par les pouvoirs publics, ont assaini leur industrie, au prix de grands efforts, et mis sur pied une organisation remarquable, favorable à toutes les personnes, patrons, ouvriers, artisans, commerçants, vivant directement ou indirectement de la branche.

Il est impossible d'analyser dans le détail, dans le cadre nécessairement limité d'un article, toutes les mesures prises par les associations professionnelles et par le Conseil Fédéral, en vue de perfectionner, d'année en année, cette vaste organisation. Contentons-nous de marquer quelques jaloux :

L'arrêté du 12 mars 1934 subordonne à un permis l'ouverture de nouvelles entreprises, l'augmentation du nombre des ouvriers, la transformation, le déplacement d'entreprises existantes. L'arrêté du 13 mars 1936 confère au Département de l'Economie publique le droit de rendre obligatoire, même pour les maisons dissidentes, les tarifs minima adopté par les organisations conventionnelles. L'arrêté du 9 octobre 1936 règle le travail hors fabrique, imposant aux patrons occupant des ouvriers à domicile de les rétribuer d'après les mêmes normes que les ouvriers occupés en fabrique. On empêchait ainsi des abus, trop nombreux auparavant, en matière de salaire.

Le Conseil Fédéral s'occupa également du rachat de la dissidence ce qui entraînait une dépense de 3,3 millions, assumée par plusieurs groupements industriels, et par la Confédération qui accordait une subvention de 900 000 francs, non sans poser certaines conditions favorables à l'assainissement, particulièrement en ce qui concerne les termineurs, la plupart petits patrons, souvent isolés, économiquement faibles, pas toujours en mesure de résister aux pressions des fabricants d'horlogerie dont ils devaient accepter les conditions. Les ouvriers des termineurs bénéficièrent des tarifs de salaires appliqués dans les fabriques.

### *On juge l'arbre à ses fruits*

Il y a bientôt 20 ans que l'effort se poursuit et les résultats sont excellents.

On a pu empêcher l'avilissement des prix et des salaires; l'augmentation par centaines et par milliers de nouvelles entreprises; l'engagement inconsidéré en temps de haute conjoncture d'une multitude d'ouvriers qui augmenteraient l'armée des chômeurs en période de crise. Le barrage opposé à la transplantation par des fabricants suisses, d'entreprises horlogères à l'étranger; les progrès techniques favorisés par la concentration industrielle et par les travaux scientifiques, remarquables, du « Laboratoire suisse de recherches horlogères »; les répercussions, heureuses, sur les finances publiques de l'assainissement et de la prospérité qui en découle, tout cela explique pourquoi le monde horloger, presque unanime, demande instamment qu'on ne détruise pas la maison si bien construite, que certains menacent au nom d'une liberté qui deviendrait rapidement anarchie ... liberté de ruiner les populations horlogères et de porter, par répercussion, un préjudice irréparable à notre pays!

Comme le dit excellemment notre ami Graedel, « les ouvriers horlogers savent que la réglementation actuelle limite leur liberté de devenir patrons un jour, mais ils savent également que si tous ceux qui sont capables de se faire une situation indépendante voulaient ouvrir une entreprise, ce serait le chaos et la misère pour tous, y compris les ouvriers travaillant à leur service!

A la liberté absolue dans la misère, ils préfèrent la liberté limitée dans l'ordre, avec la garantie de conditions de travail honorables.»

Les Chambres Fédérales atténueront sans doute, dans une assez grande mesure le projet qui leur est soumis: elles feront des concessions aux partisans d'une liberté économique aujourd'hui périmée.

Le peuple se prononcera bientôt sur le résultat de leurs délibérations, c'est à dire une législation protectrice minimum mais absolument indispensable. Puisse-t-il avoir la sagesse de bien défendre les 200 000 personnes vivant de l'horlogerie.